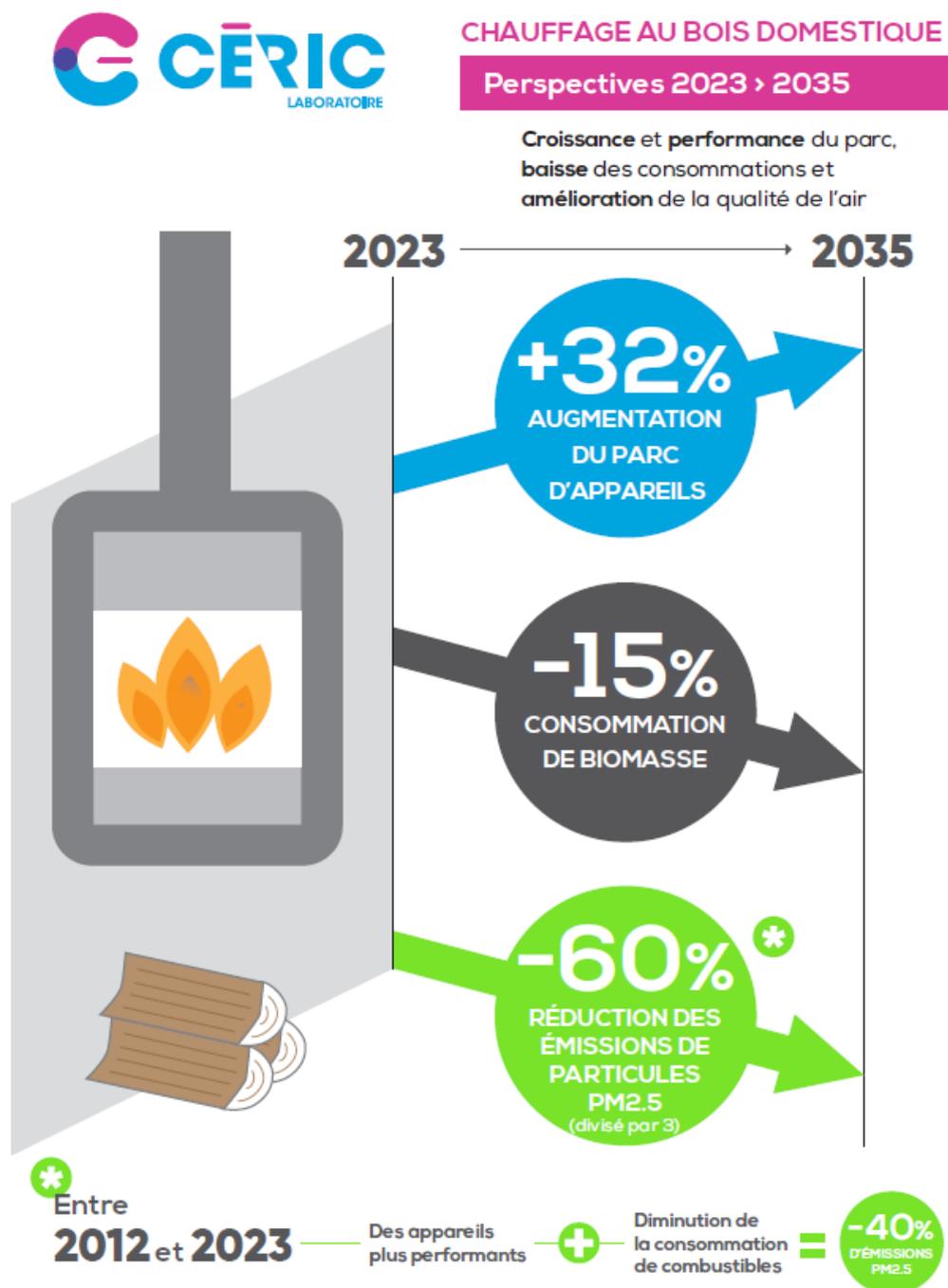


Le chauffage au bois domestique, une source d'énergie viable et durable pour la transition énergétique ?

👉 Décryptage des enjeux et bénéfices à la lumière de l'étude du laboratoire Céric sur les perspectives 2023 / 2035



Depuis 1992, le parc d'équipements individuels de chauffage au bois ne cesse de croître, avec une accélération notable sur les dix dernières années. En parallèle, la disponibilité de combustibles de meilleure qualité a permis une réduction significative de la consommation énergétique moyenne par appareil, renforçant ainsi une utilisation plus durable de la ressource bois.

Le chauffage au bois domestique a également contribué à la baisse des émissions de particules fines (PM2.5), avec une diminution d'environ 40 % entre 2012 et 2023, principalement grâce aux avancées technologiques des appareils et au renouvellement du parc ancien.

Fort de ce constat relevé par l'ADEME [1] et de précédentes analyses [2] [3], le Laboratoire Céric, reconnu pour son expertise dans l'évaluation des technologies liées aux énergies renouvelables et au chauffage au bois, a projeté à 2035, l'évolution du parc d'appareils de chauffage domestique au bois et analysé ses conséquences sur la consommation de bois énergie et la qualité de l'air. Cet avis d'expert souligne l'importance de considérer le chauffage au bois comme une alternative viable dans la transition vers des systèmes énergétiques plus durables.

Le laboratoire CERIC fait le point pour mieux comprendre les perspectives du chauffage au bois en démêlant le vrai du faux.

Le chauffage domestique au bois est la première source d'énergie renouvelable en France.

VRAI

Avec plus de 70 TWh produits chaque année, le chauffage au bois est le premier contributeur à la production d'énergie renouvelable en France, représentant plus de 20 % de la production totale d'énergies renouvelables et près de 40 % de la production de chaleur renouvelable.

Les émissions de particules liées au chauffage au bois augmentent en raison du nombre croissant d'appareils installés. FAUX

Malgré l'augmentation du nombre d'appareils (+2 millions prévus d'ici 2035), les émissions de particules fines continuent de baisser grâce au remplacement des appareils anciens et moins performants par des équipements modernes labellisés Flamme Verte 7* ou des poêles à granulés. Entre 2012 et 2023, les émissions ont déjà diminué de 40 %, et il est estimé qu'elles pourraient être divisées par trois d'ici 2035, à condition de poursuivre ces efforts.

Le renouvellement des appareils de chauffage au bois contribue à la réduction de la consommation de bois. VRAI

Le remplacement des appareils par des modèles plus performants, couplé à une amélioration des combustibles et à une meilleure isolation des logements, permet une réduction significative de la consommation de bois. D'ici 2035, cette consommation pourrait diminuer de 15 %, même avec une augmentation de 32 % du parc d'appareils.

Le renouvellement des appareils de chauffage au bois contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. **VRAI**

Bien que les anciens appareils soient effectivement des émetteurs importants de particules (31 % du parc actuel génère 73 % des émissions), leur remplacement contribue à une amélioration significative de la qualité de l'air. Les appareils modernes et les combustibles de meilleure qualité, comme le bois sec et calibré, permettent une combustion plus propre et efficace, avec une réduction continue des particules fines.

La France a déjà pris des mesures pour accélérer le remplacement des appareils de chauffage au bois. **VRAI**

Depuis 1992, la France a mis en place des mesures incitatives telles que MaPrimeRénov' et le Fonds Air Bois, pour encourager le renouvellement des appareils de chauffage au bois, notamment dans les zones couvertes par des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA). Ces aides, combinées à une amélioration des combustibles et des équipements, ont permis une utilisation plus raisonnée des ressources et une réduction des émissions.

🔗 L'avis d'expert complet est disponible sur le site <https://www.laboratoire-ceric.com/>

Bibliographie

[1] ADEME, « Situation du chauffage domestique au bois en 2022-2023, » Juin 2024.

[2] Laboratoire CERIC, « Impact de la qualité du combustible bois bûche et de l'évolution du parc d'appareils à bois sur la qualité de l'air, » 2017.

[3] Laboratoire CERIC, « Impact de la qualité du combustible bois et de l'évolution du parc d'appareils sur la qualité de l'air, » 2022.

À propos du Laboratoire Céric :

Expert de la cheminée et des énergies durables depuis plus de 30 ans, le Laboratoire Céric est une référence en Europe. Il développe, teste et valide l'ensemble des éléments de la combustion (combustibles, conduits et appareils) au travers de la recherche appliquée, du développement de produits et du suivi qualité. Le laboratoire CERIC est le laboratoire première partie de Poujoulat SA (Essais / accréditation 1-1033 – Portée disponible sur www.cofrac.fr). En chiffres : 550m² de surface, 6 halls d'essais, 1 chaufferie Celsius, 6 ingénieurs et 4 techniciens et +5 000 essais par an.